



## **TRACT INFO : NEGO SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

Une 2<sup>ème</sup> séance de négociation entre le Direction et les Organisations Syndicales s'est tenue le 11 février. La séance s'est principalement focalisée sur la négo du télétravail.

### **Télétravail :**

- Démocratisation du recours au télétravail d'au moins 1 jour pour chaque salarié éligible  
**La CFDT n'y est pas favorable sauf sur la base du volontariat**
- Télétravail possible de 1 jour à 3 jours par semaine soit :
  - sur un site TDF autre que son site de rattachement mais proche de son domicile (3 jours max)
  - à son domicile**La CFDT demande d'inscrire que le télétravail puisse aussi s'effectuer dans une résidence secondaire.**
- 2 jours minimum de travail sur son site de rattachement afin de maintenir un collectif de travail
- Généralisation des tickets restaurant à tous les télétravailleurs. **Cela a toujours été la demande de la CFDT**
- Compensation financière d'installation :
  - Forfaitaire de **20€** mensuel (électricité, internet, chauffage etc..) pour l'occupation de son domicile ou résidence secondaire.
  - Indemnité d'installation (chaise de bureau, écran, bureau etc...) :
    - **150€** pour 1 à 2 jours
    - **350€** pour 3 jours

#### **La CFDT propose :**

- **20 €/mois pour 1 à 2 jours de télétravail**
- **30 €/mois pour 3 jours de télétravail**
- **une même indemnité d'installation pour tous de 350 €**
- **la fourniture de l'écran de PC par l'entreprise pour chaque télétravailleur si le besoin est formulé.**
- **un renouvellement de cette indemnité d'installation tous les 3, 4 ou 5 ans, surtout pour le fauteuil.**

La Direction doit nous fournir un 1<sup>er</sup> projet d'accord lors de la prochaine séance de négociation avec la liste des emplois éligibles que nous amenderons si besoin.

### **Organisation du temps de travail :**

#### **Techniciens :**

- **Maintien du régime actuel 39H/23RTT**, avec un régime pour les nouveaux embauchés à 37H/12RTT.
- La direction propose de neutraliser 1h00 de trajet par jour maximum.  
**La CFDT a indiqué en séance qu'elle n'est pas d'accord pour une neutralisation des temps de trajet pour des interventions correctives. Nous menons notre réflexion sur les interventions préventives mais aussi sur d'autres propositions comme par exemple la forfaitisation de ce temps de trajet.**
- Pas de rendez-vous planifié avant 8h00.
- Les interventions sous astreintes et INP ne sont pas concernées par cette neutralisation.
- Proposition de revalorisation des montées pylônes : **12€** brut <80m et **16€** brut entre 80m et 199m
  - **C'était la proposition de la CFDT lors de la NAO 2021**

**Cadres au forfait : Passage à ce régime sur la base du volontariat.** Une liste de postes éligibles sera discutée et annexée à l'accord.

Proposition de la direction : passage par la signature d'un avenant et par le versement d'une prime forfaitaire de 5.5% du salaire de base annuel du salarié. **La CFDT mène sa réflexion sur d'autres options à proposer.**

## **La prochaine réunion est programmée le 16 février.**

**La CFDT est représentée en séance par Benoit Labbé, Pascal Renaud, Michel Gaignic et Michael Basch. N'hésitez pas à prendre contact avec eux ou avec vos représentants CFDT régionaux pour échanger avec eux.**

CFDT